

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3796

Jardins partagés – Convention d’occupation temporaire à titre gratuit avec l’association "Les jardins éphémères" pour la gestion d’un espace situé au sein du Clos Carret - rue de Cuire à Lyon 4e, sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3796 - JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "LES JARDINS EPHEMERES" POUR LA GESTION D'UN ESPACE SITUE AU SEIN DU CLOS CARRET - RUE DE CUIRE A LYON 4E, SUR UN TERRAIN MUNICIPAL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le jardin du Clos Carret est un espace public situé dans le 4^e arrondissement, rue de Cuire. A sa conception, un espace de potager avait été prévu pour des activités de jardinage pédagogique.

Suite à une sollicitation d'un groupe d'habitants de constituer un nouveau jardin partagé sur le quartier de la Croix-Rousse, il est proposé de mettre à disposition un espace dédié à un usage de jardin partagé. Pour ce faire, quelques aménagements sont nécessaires tels que l'installation d'une clôture en ganivelles et d'un point d'eau. Un composteur de quartier sera installé par l'association à proximité immédiate du jardin partagé.

L'association « Les jardins éphémères » a été créée courant 2017 pour l'animation et la gestion de jardins partagés dans le but de créer des espaces favorables à la détente, à l'apprentissage, aux rencontres intergénérationnelles, aux échanges avec les habitants et les structures socio-éducatives du quartier.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Les jardins éphémères », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, l'espace correspondant au jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2020.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 120 m², pour une valeur locative totale annuelle de 600 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant, la Ville de Lyon assurera la gestion de la clôture en ganivelles et du portillon.

A cette convention sont joints, en annexes, un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les jardins éphémères », sise 28 rue Denfert Rochereau à Lyon 4^e, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON